# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 septembre 2018



# **OFI RS LIQUIDITES**

Sicav Monétaire

#### Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

#### Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

#### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

#### Gestion administrative et comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

# **Sommaire**

**Conseil d'Administration** 

Rapport de Gestion

Comptes Annuels au 30 septembre 2018

# Conseil d'Administration de la Sicav OFI RS LIQUIDITES

Président Monsieur Jacky LESUEUR

33 rue Charles Corbeau 27000 ÉVREUX

**Administrateurs** 

**OFIVALMO PARTENAIRES** 

20-22 rue Vernier 75017 PARIS Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD

**OFI ASSET MANAGEMENT** 

20-22 rue Vernier 75017 PARIS

Représentée par Monsieur Jean-Marie MERCADAL

Monsieur Franck DUSSOGE

16 route des Pins 69630 CHAPONOST

**Directeurs**Monsieur Emir HADZIC

Monsieur Daniel BERNARDO

Commissaire aux Comptes Cabinet APLITEC

4-14 rue Ferrus 75014 PARIS

Représenté par Monsieur Bruno DECHANCÉ

#### PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV OFI RS LIQUIDITES

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux Statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et pour en soumettre les résultats à votre approbation.

#### **ORIENTATION DE GESTION**

#### Objectif de gestion

La SICAV OFI RS LIQUIDITES a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative associée à une performance égale à celle du taux moyen du marché monétaire au jour le jour EONIA, net des frais de gestion.

Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'EONIA. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. (Pour plus d'information sur cet indice : <a href="https://www.fbe.be">www.fbe.be</a>).

#### Stratégie de gestion

La SICAV OFI RS LIQUIDITES met en place une stratégie de choix et d'utilisation de titres de créances et d'instruments du marché monétaire répondant à des critères de qualité et de prudence propres à la Société de Gestion.

La société de gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

La SICAV OFI RS LIQUIDITES est investie à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de créances et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers (zone euro et pays de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion), acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

La SICAV OFI RS LIQUIDITES sera investie majoritairement dans des émetteurs qui ont des pratiques ESG globales en avance par rapport à leur secteur d'activité.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, la SICAV s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment). S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société
  civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux,
  lutte contre la corruption...);
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux ES et de 30% pour la gouvernance), d'autre part d'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés (malus maximum de 0.75), et d'éventuels bonus liés à l'analyse des outils de pilotage de la RSE (bonus maximum de 1). Cette note ESG est calculée sur 10.

Au niveau de l'univers d'investissement d'OFI RS LIQUIDITES : L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme « univers analysé »).

L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation du pourcentage d'émetteurs les moins avancés dans le portefeuille.

La sélection des émetteurs en portefeuille sera composée au minimum : de 60 % d'émetteurs des deux meilleures catégories ISR (Leaders et Impliqués) et de 75 % d'émetteurs des trois meilleures catégories ISR (Leaders, Impliqués et Suiveurs).

Pour information les incertains présentent de meilleures performances ISR que les « sous surveillance » puisqu'ils correspondent à la catégorie ayant un Score ISR supérieur aux 15 % les moins bons.

La SICAV adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr.

Les titres de créances sont soit à taux fixe soit à taux variable (EONIA) ou révisable (EURIBOR).

La SICAV investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par la SICAV est limitée à 397 jours, mais peut aller jusqu'à deux ans à condition qu'une révision de taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois.
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres de créance libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devise »).

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition : être considérés de haute qualité par l'équipe de gestion en application de sa politique interne. Cette politique prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe de gestion peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. En cas de dégradation de la qualité d'un titre détenu en portefeuille, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif de la SICAV.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à la directive, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « monétaire court terme » ou « monétaire ».

La SICAV OFI RS LIQUIDITES pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de la SICAV.

L'ensemble des opérations sur les instruments dérivés peut être faite dans un but de Couverture, mais aussi en position dynamique.

L'exposition au risque change est nulle, la SICAV neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

La SICAV est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5.

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

#### Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « Monétaire ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

#### Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de variations des taux d'intérêts affectant les instruments de taux en portefeuille. L'exposition au risque de taux est limitée et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

#### METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

#### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

#### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

Néant.

#### PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties » ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur la SICAV considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : <a href="https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire\_politique-selection-execution.pdf">https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire\_politique-selection-execution.pdf</a> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : <a href="https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire\_CR-frais-intermediation.pdf">https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire\_CR-frais-intermediation.pdf</a>

#### INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

<u>Personnel concerné par la politique de rémunération</u>: toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits cidessus.

#### Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017.

#### 2) Eléments quantitatifs

#### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2017, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **226 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2017 (\*) s'est élevé à **25 229 708 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 : 18 629 708 euros, soit 73.84% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 :
   6 600 000 euros, soit 26.16% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2017.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice 2017, **2 920 117 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **16 personnes** au 31 décembre 2017), **8 081 973 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **80 personnes** au 31 décembre 2017).

(\*) Moyenne sur l'année calculée prorata temporis).

#### **COMMENTAIRES DE GESTION**

Contexte économique et financier septembre 2017 / septembre 2018

#### **Economie**

Sur le plan économique, la période a été marquée par une conjoncture mondiale dans l'ensemble soutenue, avec une accélération au cours du dernier trimestre 2017, suivie d'un léger tassement du Momentum dans la première partie de 2018. Notons toutefois une plus grande disparité dans les dynamiques, avec une activité qui s'est accélérée aux Etats-Unis alors que la croissance de la zone euro a décéléré légèrement. C'est plutôt le monde émergent qui a déçu.

Aux Etats-Unis en effet, la croissance reste très bonne et impressionnante alors que le cycle d'expansion est déjà l'un des plus longs de l'histoire avec près de neuf années consécutives positives. Les mesures de baisse des impôts et de plan d'investissement ont redonné une nouvelle impulsion. En zone euro, l'activité reste assez bien répartie entre les différents pays. Il convient cependant de noter qu'en fin de période, le « durcissement » de la guerre commerciale, initiée par les Etats-Unis, laisse planer le doute sur l'activité commerciale internationale et pourrait finir par peser à terme sur les perspectives de croissance. Pour l'instant, la croissance américaine est attendue à près de 2.9%, et celle de la zone euro à 2%.

Dans le reste du monde, plusieurs pays émergents ont été pénalisés par une série de facteurs soit spécifiques (élections, inflation, sensibilité ou pas aux matières premières...) soit d'ordre plus général. En premier lieu, la hausse du dollar a semé le doute sur les capacités de remboursement des dettes en devises fortes et a engendré des retraits de capitaux. Il y a donc eu de fortes baisses sur certaines devises (Lire Turque, Réal Brésilien...) et les perspectives de croissance ont été révisées quelque peu à la baisse. Concernant la Chine, l'impact potentiel d'une guerre commerciale plus intense assombrit également les perspectives de croissance. Mais plus globalement, le pays est engagé dans un processus d'assainissement financier, et donc de diminution généralisée du « leverage », qui pèsera sur la croissance. Celleci devrait ainsi diminuer progressivement pour atteindre la zone de 5%. Elle sera moins élevée, mais de meilleure qualité.

#### Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont poursuivi leurs stratégies de normalisation, soit en agissant (la FED), soit en donnant des indications sur le plan de sortie. Aux Etats-Unis, Jérôme Powell a pris ses fonctions en février 2018, et a plutôt réussi sa communication avec les marchés sur les orientations de la politique monétaire. Il s'inscrit ainsi dans la ligne de conduite de Janet Yellen. Le niveau des Fed Funds a été relevé à quatre reprises de 0.25% durant la période pour s'établir dans la fourchette 2% / 2.25% en fin d'exercice. En zone euro, il n'y a pas eu de modification du niveau des taux directeurs qui restent fixés entre -0.2% et 0%. Par ailleurs, la Réserve Fédérale des Etats-Unis (la FED) a déjà arrêté sa politique d'achat de titres alors que le programme de la Banque Centrale Européenne (BCE) sera réduit à partir de septembre et arrêté en 2019.

Vu le contexte macro et de durcissement progressif des politiques monétaires, les taux ont logiquement monté sur la période aux Etats-Unis, et sont restés globalement stables et de façon inattendue dans les pays « Core » de la zone euro.

Le 10 ans allemand est donc passé d'un rendement de 0.46% à 0.33% en fin de période. Le TNotes 10 ans US est passé de 2.33% à 2.86%. Les spreads périphériques se sont stabilisés dans l'ensemble, à l'exception des taux gouvernementaux italiens à la suite de l'arrivée au pouvoir d'une coalition « populiste » anti européenne qui a présenté un budget qui s'éloigne de l'austérité prônée par Bruxelles : le 10 ans espagnol est ainsi passé de 1.6% à 1.47%, le 10 ans italien de 2.11% à 3.24%. Le 10 ans OAT français s'est détendu, passant de 0.74% à 0.68%, montrant que le pays est toujours considéré comme un pays « Core ».

Finalement, la performance de l'euro MTS global est stable à -0.08%.

Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également progressé, de 3% aux Etats-Unis et de 0.8% en Europe.

Les obligations émergentes ont été pénalisées par la baisse de plusieurs devises et ont fait l'objet de flux sortants et importants à partir de 2018. Sur la période, elles reculent de 7.4% sur la dette locale et de 1.9% sur la dette forte (performances en USD).

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%.

Les obligations convertibles ont obtenu des performances positives, en liaison avec la performance des actions : 6% pour l'indice US (en dollars), +1.2% pour l'indice Exane Europe.

Sur les devises, le dollar est resté stable sur la période vis-à-vis de l'euro, passant de 1.18 à 1.16, mais après avoir atteint la zone de 1.25 au début de l'année 2018. Le point le plus notable est la baisse de grandes devises émergentes : le Réal Brésilien recule ainsi de 35%, le Rand sud-africain de 5%, la Livre Turque de 70% etc...

Notons également la brusque baisse du RMB, la devise chinoise, contre dollar : sur l'exercice elle recule de 3%, mais de 8% sur les derniers mois de l'exercice à la suite de l'intensification de la guerre commerciale. En Europe, la livre s'est stabilisée et ne perd que près de 1% contre l'euro sur la période. Enfin, le yen est également resté stable contre l'euro.

Les marchés actions ont dans un premier temps bénéficié de l'amélioration économique et des perspectives bénéficiaires des entreprises. Les indices, surtout américains, se sont envolés avant de connaître une phase beaucoup plus volatile à partir du mois de février 2018, avec des baisses de près de 10% des principaux indices actions dans le monde, et notamment des replis significatifs des valeurs technologiques américaines, dont les fameuses GAFA.

Cette volatilité constatée en fin de période ternit ainsi quelque peu le bilan des performances des actions sur la période, sauf sur les actions américaines, dividendes inclus : +18% pour l'indice S&P 500, +0.4% pour les actions de la zone euro (+6.4% pour le CAC 40), +1% pour les actions émergentes (en euros).

Aux Etats-Unis, les indices ont une nouvelle fois été stimulés par le secteur de la technologie qui progresse de près de 30%, si bien que le style croissance a continué de surperformer : +25% contre +10% pour le style « value » (en USD).

A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui recule de près de 14% en devises locales.

Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une baisse de près de 6% (en dollars) et le pétrole a progressé de plus de 40%, passant de près de 51 dollars le baril à la zone de 73 USD sur le WTI.

#### Commentaire sur les marchés monétaires 2018

L'exercice s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. L'année 2018 a été marquée par un marché monétaire totalement figé, avec un indice de référence Eonia quasiment inchangé tout au long de l'exercice sur un niveau moyen de -0.358% et une volumétrie des transactions très faible autour de 4 milliards d'euros qui fragilise la pertinence de cet indice phare.

C'est pourquoi en fin d'exercice, le 13 septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé le nom du futur remplaçant de l'Eonia : l'ESTER (euro short-term rate) avec une première publication fin 2019 et un lancement prévu pour 2020.

Les taux directeurs de la BCE ont été maintenus inchangés avec un taux de dépôt à -0.40%, un taux de refinancement à 0% et un taux de prêt marginal à 0.25% conduits par une « forward guidance » (un pilotage des anticipations) régulièrement renforcée par les interventions des membres du Conseil des Gouverneurs de la BCE. Face à une remontée de l'inflation et une économie revigorée, la BCE annonçait le 14 juin l'arrêt, à la fin 2018, de son « Quantative Easing » (QE), avec un passage à 15 milliards d'euros d'achats d'actifs par mois à partir du début octobre contre 30 milliards actuellement et des taux directeurs qui resteraient à leur niveau actuel au moins jusqu'à la fin de l'été 2019.

L'excédent de liquidités est sur ses plus hauts historiques avec un pic en cours d'exercice à 1 928 milliards d'euros nourri par l'ensemble de l'arsenal mis en place par la BCE pour servir sa politique accommodante (Full Allotment, TLTRO 1 et 2, rachats de dettes publique et privée...).

On observe au cours de l'exercice des niveaux de rendement autour de -0.30/35 % en moyenne sur des corporates type A2-P2 et un écartement des spreads bancaires sur le 1 an d'une dizaine de points de base : OIS+3 pb soit -0.32% à OIS+13 pb soit -0.21% en fin d'exercice.

Les encours monétaires sont relativement stables malgré un contexte toujours aussi défavorable à cette classe d'actif avec 349 milliards d'euros à fin juin 2018 contre 352 milliards à fin juin 2017 pour la zone France.

La réforme du marché monétaire est présente dans l'esprit de tous les assets managers. Tous travaillent activement pour préparer l'entrée en vigueur du Règlement MMF en janvier 2019. Les principaux impacts concerneront les ratios de liquidité (minimum 7.5% pour 1 jour et minimum 15% en actifs à échéance 7 jours), la règle 10/20/40 continuera de s'appliquer sans toutefois dépasser 15% par groupe émetteur. La détention dans un autre OPC sera autorisée à hauteur de 5% par OPC monétaire sans dépasser 10%. OFI RS LIQUIDITES répondra dorénavant à la classification : « Fonds Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard » au lieu de la classification « Monétaire ».

#### Gestion

La SICAV OFI RS LIQUIDITES a pour objectif de réaliser une performance proche de l'EONIA, tout en conservant une volatilité inférieure à 0.5%

La gestion a été principalement axée sur l'achat de Neu-CP de type corporate et bancaire (anciennement appelés billets de trésorerie et certificats de dépôts) et de « commercial paper » à hauteur de 75.3% du portefeuille ; ainsi que d'obligations à taux variable/fixe à hauteur de 23.7%, d'une durée de vie moyenne inférieure à 397 jours.

L'essentiel des investissements a néanmoins porté sur des Titres de Créances Négociables (T.C.N) à taux variable, à travers les Neu-CP de type bancaire, et à taux fixe, à travers les Neu-CP de type corporate et les « commercial paper », mais bénéficiant d'une couverture macro réalisé avec des swaps OIS.

Au cours de l'exercice comptable, la SICAV a investi à la fois sur des maturités courtes principalement sur la zone 0-90 jours en vue de conserver une liquidité forte, mais également sur des maturités égales à douze mois avec pour objectif de capter des rendements plus élevés dans un environnement de taux toujours aussi négatif. Le biais structurel en faveur des entreprises a été maintenu, les investissements sur les émetteurs bancaires ont été en moyenne inférieurs à 50% du portefeuille pour aboutir en fin d'exercice à 37.3% de l'actif net. Les investissements sur le secteur bancaire ont débuté en début d'exercice avec un spread moyen de 3/4 points de base au-dessus de l'EONIA pour finir l'exercice sur des spreads autour de 12 points de base au-dessus de l'EONIA. Au 30 septembre 2018, les investissements sur les pays dits « périphériques » représentaient 18.4% du portefeuille avec une répartition de 8.2% pour l'Espagne et 10.2% sur l'Italie (pas de positions sur les Etats).

La liquidité de la SICAV a été investie principalement en Neu-CP de type bancaire sur des émetteurs de premier rang. La liquidité a bénéficié du maintien tout au long de l'exercice d'un échéancier de tombées concentrées sur le 1 mois à hauteur de 13.2% au 30 septembre 2018. La durée de vie moyenne d'OFI RS LIQUIDITES a été maintenue autour de 143 jours au 30 septembre 2018.

La SICAV n'a pas utilisé les dérivés de crédit ni les marchés à terme ou conditionnels.

Le montant de l'actif net est en baisse de 25% à 1 315 744 297.27 euros.

Au 30 septembre 2018, la valeur liquidative d'OFI RS LIQUIDITES était de 4 366.30 euros, en recul de 0.27% sur 1 an glissant contre un EONIA capitalisé à -0.358%. La valeur liquidative d'ouverture au 1er octobre 2017 était de 4 378.28 euros. La SICAV est parvenue à surperformer l'EONIA de 8.8 points de base dans un environnement monétaire figé en territoire négatif tout au long de l'exercice. OFI RS LIQUIDITES se classe 9ème sur 108 OPC de la catégorie monétaire du classement Europerformance.

#### **COMMENTAIRES ISR**

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

#### Informations relatives à l'entité

#### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<a href="http://www.ofi-am.fr/isr\_la\_recherche\_ISR.php">http://www.ofi-am.fr/isr\_la\_recherche\_ISR.php</a>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

#### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

#### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin septembre 2018

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	88,3%	88,3%	100%
OPC et disponibilités	11,7%	9,0%	76,9%
TOTAL	100%	97,3%	

Émetteurs privés

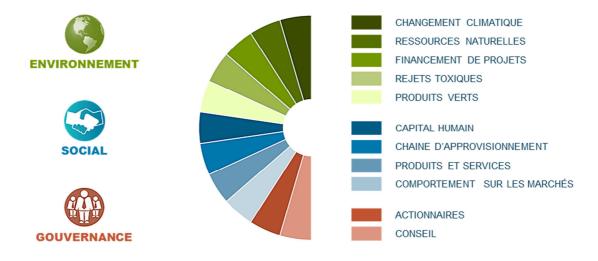
#### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

#### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



#### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés.
   Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur luimême.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



#### Critères environnementaux liés au changement climatique

#### Des critères concernant des risques physiques

Les principaux risques sont :

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
- Les risques de sécheresse
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau
  - o Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
- L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

#### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés

- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Énergies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficience énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

#### Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

#### Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

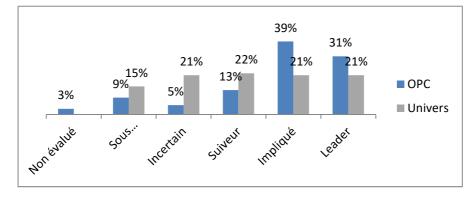
 Sous surveillance: émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories représentant chacune 21% du nombre d'émetteurs

- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

#### Résultats de l'analyse au 30 septembre 2018

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante



Source: OFI AM

L'univers analysé est composé d'environ 2700 émetteurs (entreprises du MSCI World, du Stoxx Europe 600, ainsi que d'émetteurs obligataires privés non cotés et des Etats européens)

#### Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

#### Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

Le présent OPC étant une SICAV monétaire, l'horizon de placement n'est pas compatible avec une démarche de financement de la transition énergétique et écologique, qui est une démarche à long terme. Une appréciation de la contribution au respect au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique paraît donc peu pertinente pour ce type de gestion.

Pour autant, l'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : Émissions financées

Mode de calcul : Encours détenu x <u>Total des émissions carbone de la société</u>

Total du passif de la société

Estimation des émissions financées (au 30/09/2018) : 162.2 tonnes équivalent C02

Disponibilité de l'information : 85% de l'encours des émetteurs corporate du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3): Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...,

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

#### INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

#### Changements effectués suite à l'analyse

#### Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

La présente SICAV intègre l'analyse ESG dans son processus de d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence de la SICAV, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant la SICAV, puis onglet « Documents ».

#### Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr\_la\_recherche\_ISR.php)

Les actions d'engagement portent sur :

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance »
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses)

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr\_la\_recherche\_ISR.php)

#### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

La présente SICAV étant une SICAV monétaire, elle ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concernée.

#### **INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA**

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 30/09/2018, nous ne détenions aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change: Pas de position au 30/09/2018

Taux : OFI Asset Management a compensé la quasi-totalité des IRS de l'OPCVM sur le 3ème trimestre 2017.

Les IRS, ayant pour contrepartie LCH CLEARNET, sont tous en compensation à la chambre.

Nominal	Counterparty	Currency
574 869 539.70	LCH CLEARNET	EUR

<u>Crédit</u>: Pas de position au 30/09/2018 <u>Actions – CFD</u>: Pas de position au 30/09/2018 <u>Commodities</u>: Pas de position au 30/09/2018

#### INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2018, la SICAV n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

# Bilan au 30 septembre 2018 (en euros)

#### **BILAN ACTIF**

	30/09/2018	28/09/2017
Immobilisations nettes		-
Dépôts		-
Instruments financiers	1 303 079 148,46	1 670 234 998,33
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	261 870 537,00	228 380 058,65
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	261 870 537,00	228 380 058,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	922 598 773,82	1 270 709 297,47
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	922 598 773,82	1 270 709 297,47
Titres de créances négociables	922 598 773,82	1 270 709 297,47
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	118 536 256,93	171 065 566,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	118 536 256,93	171 065 566,71
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	73 580,71	80 075,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	73 580,71	80 075,50
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	
Créances	1 124 814,29	1 160 946,80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 124 814,29	1 160 946,80
Comptes financiers	11 804 765,13	83 665 016,35
Liquidités	922 598 773,82	
Total de l'actif	1 316 008 727,88	1 755 060 961,48

# Bilan au 30 septembre 2018 (en euros)

#### **BILAN PASSIF**

	30/09/2018	28/09/2017
Capitaux propres		
Capital	1 320 061 095,89	1 755 792 389,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		-
Report à nouveau (a)		-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-9 847 959,67	-2 085 724,64
Résultat de l'exercice (a, b)	5 531 161,05	667 130,66
Total des capitaux propres	1 315 744 297,27	1 754 373 795,13
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	73 580,76	81 661,64
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Opérations temporaires sur titres financiers		-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	73 580,76	81 661,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	73 580,76	80 075,47
Autres opérations	-	1 586,17
Dettes	190 849,85	605 504,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	190 849,85	605 504,71
Comptes financiers		-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 316 008 727,88	1 755 060 961,48

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

	30/09/2018	28/09/2017
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	574 869 539,70	684 722 025,10
TAUX	574 869 539,70	684 722 025,10
- SWAP0.333 04/01/2019 ALTA	19 940 521,85	-
- SWAP0.334 10/12/2018 ALTA	4 987 085,53	-
- SWAP0.334 21/01/2019 BANC	25 013 910,51	-
- SWAP0.335 07/12/2018 AXA	25 026 862,17	-
- SWAP0.336 10/12/2018 MEDI	30 063 697,46	-
- SWAP0.336 24/01/2019 DEUT	20 023 282,63	-
- SWAP0.336 25/01/2019 MEDI	22 047 929,75	-
- SWAP0.34 04/02/2019 DEUTC	30 034 923,94	-
- SWAP0.34 06/02/2019 ALTA	9 999 493,08	-
- SWAP0.34 10/12/2018 BANCO	25 016 625,63	-
- SWAP0.341 31/01/2019 VOLK	15 001 258,44	-
- SWAP0.342 07/02/2019 ALTA	9 999 493,08	-
- SWAP0.342 12/12/2018 FIMA	10 001 304,34	-
- SWAP0.344 08/02/2019 SA D	22 968 647,80	-
- SWAP0.345 21/01/2019 BANC	10 003 490,80	-
- SWAP0.346 13/06/2019	13 519 821,56	-
- SWAP0.346 14/06/2019 ATOS	16 521 776,62	-
- SWAP0.35 21/03/2019	100 000 000,00	-
- SWAP0.350 12/04/2019	100 000 000,00	-
- SWAP0.351 12/08/2019 IMPE	7 007 794,22	-
- SWAP0.352 10/04/2019 IMP	20 034 436,97	-
- SWAP0.353 05/06/2019 COMM	20 030 379,41	-
- SWAP0.355 10/07/2019 DAIM	10 015 696,82	-
- SWAP0.355 12/07/2019 ATOS	3 004 100,60	-
- SWAP0.356 24/07/2019 INGE	4 607 006,49	-
- SWAP - 792077743#S_20180308	-	10 011 134,61
- SWAP - 83143416#S_20180413	-	5 006 007,21
- SWAP - 83221440#S_20180420	-	9 978 753,57
- SWAP - 83598852#S_20180509	-	10 013 428,84
- SWAP - 83709006#S_20180509	-	2 005 170,00
- SWAP - 83725733#S_20180518	-	20 015 219,91
- SWAP - 83726040#S_20180518	-	4 995 947,73
- SWAP - 83776507#S_20180522	-	2 998 479,94
- SWAP - 83776956#S_20180523	-	20 014 712,20
- SWAP - 83801435#S_20180522	-	20 016 190,87
- SWAP - 83979256#S_20180601	-	20 017 250,98
- SWAP - 84106226#S_20180607	-	10 478 221,31
- SWAP - 84156041#S_20180612	-	33 000 000,00

# Hors bilan (en euros) (suite)

	30/09/2018	28/09/2017
- SWAP - 84379529#S_20180703	-	2 999 239,78
- SWAP - 84529580#S_20180705		11 000 000,00
- SWAP - 84580353#S_20180705		100 000 000,00
- SWAP - 84720078#S_20180712		14 946 959,06
- SWAP - 84921824#S_20180724	-	20 021 314,36
- SWAP - 85808817#L_20180105		40 034 407,00
- SWAP - ST030118 -0.34/OIS		54 013 653,4
- SWAP - ST050118 -0.34/OIS	-	40 034 407,3
- SWAP - ST060418 -0.33/OIS	-	20 007 080,2
- SWAP - ST060418 -0.34/OIS	-	29 000 000,0
- SWAP - ST090218 -0.33/OIS	-	30 006 826,5
- SWAP - ST111217 -0.34/OIS	-	30 028 727,4
- SWAP - ST121217 -0.34/OIS	-	30 021 265,0
- SWAP - ST151217 -0.34/OIS	-	46 046 468,5
- SWAP - ST210318 -0.33/E6R	-	5 000 000,0
- SWAP - ST230118 -0.34/E6R	-	23 000 000,0
- SWAP - ST230118 -0.35/OIS	-	20 011 159,0
Engagements de gré à gré		5 005 820,6
TAUX	-	5 005 820,6
- SWAP - ST190318 -0.32/OIS		5 005 820,6
Autres engagements	-	
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	
Engagements de gré à gré	-	
Autres engagements	-	

# Compte de résultat (en euros)

	30/09/2018	28/09/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21,83	-12,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 322 060,71	2 869 813,60
Produits sur titres de créances	-12 029,93	-981 152,05
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	2 370 987,52	309 171,96
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	8 681 040,13	2 197 820,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	2 485 867,48	411 446,57
Charges sur dettes financières	263 905,66	190 971,77
Autres charges financières	-	-
Total (II)	2 749 773,14	602 418,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 931 266,99	1 595 402,64
Autres produits (III)		_
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	796 481,36	1 000 730,56
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	5 134 785,63	594 672,08
	000.075.40	70 450 50
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	396 375,42	72 458,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	5 531 161,05	667 130,66

### **ANNEXE**

#### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée pour chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

#### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés
   Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés
   Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

#### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

#### Description des engagements hors-bilan

Les engagements sur contrats d'échange sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément des sommes distribuables au fur et à mesure de leur acquisition. Les évaluations sont enregistrées distinctement pour le principal et les coupons ou intérêts courus. Les différences d'estimation sur le principal sont enregistrées en capital, les coupons ou intérêts courus sont inscrits en résultat.

#### Description de la méthode de calcul des frais de destion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0.239 % TTC; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de surperformance s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'EONIA + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de calcul.

La première période de calcul a commencé le 1er janvier 2016 et s'est terminée le 31 décembre 2016.

#### Affectation des sommes distribuables

Conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus complet agréé par l'Autorité des marchés financiers, l'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des sommes distribuables et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

# Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		30/09/2018	28/09/2017
Actif net en début d'exercice		1 754 373 795,13	1 947 591 441,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscri	ption acquises à l'OPC)	5 626 946 338,63	5 281 271 696,19
Rachats (sous déduction des commissions de racha	-6 061 884 120,20	-5 471 178 021,08	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments finan	ciers	70 144,42	202 283,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments fina	anciers	-7 101 264,89	-1 266 527,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-	
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction	-17 140,03	-45 535,40	
Différences de change	-	-	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et	-1 797 295,12	-2 823 586,61	
Différence d'estimation exercice N	-3 994 430,92		
Différence d'estimation exercice N - 1	-2 197 135,80		
Différence d'estimation exercice N - 1  Variation de la différence d'estimation des contrats financiers  -2 197 135,80		19 053,70	27 372,19
Différence d'estimation exercice N	-9 869,78		
Différence d'estimation exercice N - 1	-28 923,48		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-	values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisa	ation	5 134 785,63	594 672,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus e	et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résult	-	-	
Autres éléments	-	-	
Actif net en fin d'exercice		1 315 744 297,27	1 754 373 795,13

# Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	261 870 537,00	19,90
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	261 870 537,00	19,90
Titres de créances	922 598 773,82	70,12
Les titres négociables à court terme	627 395 560,32	47,68
Les titres négociables à moyen terme	295 203 213,50	22,44
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres		-
Hors-bilan		
Taux	574 869 539,70	43,69
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

# Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	_	-	_	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	172 128 712,34	13,08	28 514 157,83	2,17	61 227 666,83	4,65	-	-
Titres de créances	642 989 159,10	48,87	229 594 597,22	17,45	50 015 017,50	3,80	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	11 804 765,13	0,90
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

# Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan Opérations de couverture Autres opérations	574 869 539,70	43,69 -	-	-	-	-		- -

# Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	_	-	-	-	_	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 270 955,84	0,78	198 677 586,92	15,10	52 921 994,24	4,02	-	-	-	-
Titres de créances	293 043 082,33	22,27	579 540 673,99	44,05	50 015 017,50	3,80	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 804 765,13	0,90	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture Autres opérations	95 095 575,13 -	7,23 -	479 773 964,57	36,46	-	- -	-	-   -	-	- -

# Répartition par devise

		%		%		%		%
ctif								
Dépôts	-	-	-	_	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	_	-	-	-	-
OPC	-	-	-	_	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	_	-	_	-	_	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

# Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	_	-	_	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	30/09/2018
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	906 251,79
Coupons à recevoir	218 562,50
Total créances	1 124 814,29
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-60 099,45
Provision pour frais de gestion variables à payer	-101 018,66
Provision commission de mouvement	-14 340,87
Autre	-15 390,87 <sup>(1</sup>
Total dettes	-190 849,85
Total	933 964,44

<sup>(1)</sup> Provision intérêts compte bancaire

# **Souscriptions rachats**

Parts émises	1 286 883,6546
Parts rachetées	1 386 249,6184

### Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

### Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	112 594,72
Rétrocession de frais de gestion	-

### Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

#### **Autres informations**

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
------	-----	----------	-------	----------------------------

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Néant

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Néant

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Néant

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités

Néant

### Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-		-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	

# Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/09/2018	28/09/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5 531 161,05	667 130,66
Total	5 531 161,05	667 130,66
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 531 161,05	667 130,66
Total	5 531 161,05	667 130,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	301 340,2449	400 706,2087
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

# Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/09/2018	28/09/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 847 959,67	-2 085 724,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-9 847 959,67	-2 085 724,64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 847 959,67	-2 085 724,64
Total	-9 847 959,67	-2 085 724,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	301 340,2449	400 706,2087
Distribution unitaire	-	-

# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/09/2018	28/09/2017	29/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Actif net					
en EUR	1 315 744 297,27	1 754 373 795,13	1 947 591 441,03	1 906 435 940,45	2 071 537 460,33
Nombre de titres					
Actions	301 340,2449	400 706,2087	443 935,0993	434 487,5611	472 335,6961
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	4 366,30	4 378,20	4 387,10	4 387,78	4 385,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-14,32	-3,54	-6,52	-2,19	14,55 <sup>(2</sup>

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire à partir de 30/09/2014 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est celle du résultat.

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			261 870 537,00	19,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			261 870 537,00	19,90
AKZO NOBEL NV 4.00% 17/12/2018	EUR	1 155 000,00	1 201 606,62	0,09
AMADEUS CAP MARKT 0% 19/05/2019	EUR	2 000 000,00	2 001 400,00	0,15
AMCOR 4.625% 16/04/2019	EUR	2 791 000,00	2 920 672,54	0,22
BANCA POP 3.745% 21/03/2019	EUR	7 282 000,00	7 547 081,76	0,57
BRITISH TEL 1.125% 10/06/2019	EUR	4 333 000,00	4 387 388,05	0,33
CARLSBERG BREWERIES A/S 2.625% 03/07/2019	EUR	5 427 000,00	5 575 703,52	0,42
CARREFOUR SA 1.75% 22/05/2019	EUR	1 099 000,00	1 119 090,62	0,09
CHRISTIAN DIOR SA 1.375% 19/06/2019	EUR	700 000,00	706 986,10	0,05
CON'L RUBBER CRP AMERICA 0.5% 19/02/2019	EUR	3 300 000,00	3 318 330,82	0,25
DAIMER INTL FINANCE BV 0% 15/03/2019	EUR	12 300 000,00	12 309 840,00	0,94
DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	EUR	1 940 000,00	1 952 198,08	0,15
DELHAIZE 4.25% 19/10/2018	EUR	7 703 000,00	8 029 512,23	0,61
DEUTSCHE BANK AG FRN 15/04/2019	EUR	8 300 000,00	8 305 672,59	0,63
EUTELSAT SA 5% 14/01/2019	EUR	29 400 000,00	30 860 575,89	2,35
FCA BANK SPA IRELAND FRN 22/01/2020	EUR	20 000 000,00	19 884 345,00	1,51
FCE BANK 1.875% 18/04/2019	EUR	1 211 000,00	1 234 343,27	0,09
FGA CAPITAL IRELAND 4% 17/10/2018	EUR	1 000 000,00	1 039 836,99	0,08
FORTUM OYJ 6% 20/03/2019	EUR	17 179 000,00	18 214 728,97	1,38
GE CAP 6% 15/01/2019	EUR	2 250 000,00	2 385 924,66	0,18
HEINEKEN NV 2.5% 19/03/2019	EUR	1 547 000,00	1 587 154,19	0,12
INTESA SANPAOLO 3% 28/01/2019	EUR	20 225 000,00	20 820 363,05	1,58
INTESA SANPAOLO SPA VAR 18/01/2019	EUR	5 951 000,00	6 209 501,66	0,47
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.375% 23/04/2019	EUR	5 175 000,00	5 299 256,71	0,40
MEDIOBANCA SPA 2.25% 18/03/2019	EUR	12 549 000,00	12 816 070,22	0,97
MEDIOBANCA SPA VAR 01/07/2019	EUR	5 689 000,00	5 683 076,17	0,43
RCI BANQUE SA 1.125% 30/09/2019	EUR	1 650 000,00	1 669 635,00	0,13
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE 4.875% 19/02/2019	EUR	2 000 000,00	2 098 568,49	0,16
SAFRAN SA FRN 13/07/2020	EUR	8 000 000,00	8 000 997,85	0,61
SAFRAN SA VAR 28/06/2019	EUR	16 600 000,00	16 621 580,00	1,26
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.75% 03/04/2019	EUR	3 900 000,00	3 932 754,66	0,30
SANTANDER CONSUMER BANK 1% 25/02/2019	EUR	300 000,00	303 223,56	0,02
SCHNEIDER ELECTRIC 3.50% 22/01/2019	EUR	4 200 000,00	4 350 227,67	0,33
TELEFONICA EMISIONES SAU 2.736% 29/05/2019	EUR	2 400 000,00	2 467 907,77	0,19
TELIASONERA 1.375% 18/02/2019	EUR	540 000,00	547 688,71	0,04
UNICREDIT SPA 3.625% 24/01/2019	EUR	7 500 000,00	7 765 720,89	0,59
VATTENFALL TREASURY AB 6.75% 31/01/2019	EUR	2 450 000,00	2 616 730,89	0,20

# Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VERBUND INTL FIN 4.75 16/07/2019	EUR	1 000 000,00	1 048 190,41	0,08
VOLVO TREASURY AB FRN 10/01/2020	EUR	25 000 000,00	25 036 651,39	1,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	_
Titres de créances			922 598 773,82	70,12
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			922 598 773,82	70,12
Titres de créances négociables			922 598 773,82	70,12
ACS ACTIVIDADES DE ZCP 22/01/2019	EUR	5 000 000,00	5 004 450,00	0,38
ADECCO INTERNATIONA ZCP 09/11/2018	EUR	30 000 000,00	30 012 360,00	2,28
ALTAREA ZCP 06/02/2019	EUR	10 000 000,00	10 007 480,00	0,76
ALTAREA ZCP 07/02/2019	EUR	10 000 000,00	10 007 530,00	0,76
ALTAREIT NCPPRE CPTE ZCP 04/01/2019	EUR	20 000 000,00	20 002 300,00	1,52
ALTAREIT ZCP 10/12/2018	EUR	5 000 000,00	5 000 345,00	0,38
ATOS SE ZCP 12/07/2019	EUR	3 000 000,00	3 003 504,00	0,23
ATOS SE ZCP 14/06/2019	EUR	16 500 000,00	16 518 513,00	1,26
ATOS SE ZCP 31/10/2018	EUR	16 000 000,00	16 002 992,00	1,22
AXA BANQUE Eurib3+0.33% 08/01/2020	EUR	25 000 000,00	25 005 525,00	1,90
AXA BANQUE ZCP 07/12/2018	EUR	25 000 000,00	25 012 200,00	1,90
BANCO DE SABADELL ZCP 10/12/2018	EUR	25 000 000,00	25 018 725,00	1,90
BANCO DE SABADELL ZCP 21/01/2019	EUR	35 000 000,00	35 025 480,00	2,66
BFCM EONIA+0.04% 08/01/2019	EUR	20 000 000,00	19 959 400,00	1,52
BPCE EONIA+0.06% 10/12/2018	EUR	30 000 000,00	29 939 339,33	2,28
BPCE EONIA+0.07% 01/03/2019	EUR	40 000 000,00	39 939 279,33	3,04
BPCE EONIA+0.08% 08/01/2019	EUR	20 000 000,00	19 963 319,11	1,52
BPCE NCPE EONIA+0.09% 31/01/2019	EUR	20 000 000,00	19 969 680,00	1,52
CAISSE CENTRAL CREDIT MUUTEL EONIA+0.04% 24/01/2019	EUR	20 000 000,00	19 964 960,00	1,52
COMMERZBANK ZCP 05/06/2019	EUR	20 000 000,00	20 024 280,00	1,52
COMPAGNIE PLASTIC O ZCP 06/11/2018	EUR	6 000 000,00		0,46
COVIVIO SA ZCP 20/05/2019			6 001 374,00	
	EUR	10 000 000,00 20 000 000,00	10 017 000,00	0,76
CREDIT INDUSTRIEL ET COMME EONIA+0.04% 08/01/2019	EUR	•	19 959 620,00	1,52
DAIMLER INTERNAT FI ZCP 10/07/2019	EUR	10 000 000,00	10 014 990,00	0,76
DECATHLON SA ZCP 15/10/2018	EUR	20 000 000,00	20 002 420,00	1,52
DEUTSCHE BANK AG G ZCP 24/01/2019	EUR	20 000 000,00	20 016 560,00	1,52
DEUTSCHE BANK AG ZCP 04/02/2019	EUR	30 000 000,00	30 026 280,00	2,28
F MARC DE LACHARRIE ZCP 10/12/2018	EUR	10 000 000,00	10 003 110,00	0,76
F MARC DE LACHARRIE ZCP 15/01/2019	EUR	1 000 000,00	1 000 309,00	0,08
F MARC DE LACHARRIE ZCP 18/01/2019	EUR	17 500 000,00	17 505 320,00	1,33
FINANCIERE AGACHE ZCP 30/01/2019	EUR	20 000 000,00	20 013 980,00	1,52
FMARC DE LACHARRIE ZCP 28/01/2019	EUR	6 000 000,00	6 001 740,00	0,46
GECINA SA ZCP 28/11/2018	EUR	15 000 000,00	15 006 000,00	1,14
ILIAD ZCP 15/02/2019	EUR	2 500 000,00	2 502 292,50	0,19
ILIAD ZCP 16/11/2018	EUR	10 000 000,00	10 006 000,00	0,76
ILIAD ZCP 18/02/2019	EUR	16 000 000,00	16 014 672,00	1,22
IM CAPITALS LTD ZCP 12/08/2019	EUR	7 000 000,00	7 006 272,00	0,53

# Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Acti Net
IMPERIAL BRANDS FIN ZCP 10/04/2019	EUR	20 000 000,00	20 010 820,00	1,5
INFENICO GROUP SA ZCP 24/07/2019	EUR	4 600 000,00	4 606 743,60	0,3
INGENICO GROUP SA 13/06/2019	EUR	13 500 000,00	13 518 468,00	1,0
INTERNATIONAL ENDES ZCP 26/10/2018	EUR	13 000 000,00	13 002 899,00	0,9
INTERNATIONAL ENDES ZCP 31/10/2018	EUR	20 000 000,00	20 005 240,00	1,5
MEDIOBANCA INTERNATIONAL S A ZCP 10/12/2018	EUR	30 000 000,00	30 015 570,00	2,2
MEDIOBANCA INTERNATIONAL S A ZCP 25/01/2019	EUR	22 000 000,00	22 013 926,00	1,0
NATIXIS EONIA+0.06% 01/03/2019	EUR	40 000 000,00	39 935 999,67	3,
NATIXIS EONIA+0.06% 24/01/2019	EUR	20 000 000,00	19 962 999,78	1,
PSA BANQUE FRANCE Eurib3+0.34% 17/09/2020	EUR	10 000 000,00	9 998 105,00	0,
SOPRA STERIA GROUP Eurib3+0.30% 22/01/2020	EUR	15 000 000,00	15 011 387,50	1,
SOPRA STERIA GROUP ZCP 03/07/2019	EUR	2 000 000,00	2 001 982,00	0,
SOPRA STERIA GROUP ZCP 14/12/2018	EUR	5 000 000,00	5 002 510,00	0,
TECHNIP EUROCASH ZCP 04/12/2018	EUR	20 000 000,00	20 011 200,00	1,
VICAT ZCP 07/12/2018	EUR	5 000 000,00	5 000 300,00	0,
VICAT ZCP 07/12/2018	EUR	5 000 000,00	5 000 300,00	0,
VICAT ZCP 08/02/2019	EUR	23 000 000,00	23 000 874,00	1,
VICAT ZCP 30/11/2018	EUR	3 000 000,00	3 000 198,00	0,
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL ZCP 04/01/2019	EUR	20 000 000,00	20 011 160,00	1,
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL ZCP 31/01/2019	EUR	15 000 000,00	15 008 490,00	1,
Autres titres de créances			<u>-</u>	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	
Organismes de placement collectif			118 536 256,93	9,
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			118 536 256,93	9,
BNP PARIBAS MONEY 3M	EUR	5 107,018	118 536 256,93	9,
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	
Autres organismes non européens			-	
Opérations temporaires sur titres financiers				
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	
Titres financiers empruntés			-	
Titres financiers donnés en pension			-	
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	
Autres opérations temporaires			-	
Opérations de cession sur instruments financiers			-	
Contrats financiers			-0,05	

# Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-0,05	
-0.333 04/01/2019 ALTA	EUR	19 940 521,85	-5 446,92	0,00
-0.334 10/12/2018 ALTA	EUR	4 987 085,53	-1 250,73	0,0
-0.334 21/01/2019 BANC	EUR	25 013 910,51	-6 449,57	0,0
-0.335 07/12/2018 AXA	EUR	25 026 862,17	-6 003,49	0,0
-0.336 10/12/2018 MEDI	EUR	30 063 697,46	-6 973,15	0,0
-0.336 24/01/2019 DEUT	EUR	20 023 282,63	-4 738,10	0,0
-0.336 25/01/2019 MEDI	EUR	22 047 929,75	-5 210,49	0,0
-0.34 04/02/2019 DEUTC	EUR	30 034 923,94	-5 804,65	0,0
-0.34 06/02/2019 ALTA	EUR	9 999 493,08	-1 934,61	0,0
-0.34 10/12/2018 BANCO	EUR	25 016 625,63	-4 572,88	0,0
-0.341 31/01/2019 VOLK	EUR	15 001 258,44	-2 726,19	0,0
-0.342 07/02/2019 ALTA	EUR	9 999 493,08	-1 729,68	0,0
-0.342 12/12/2018 FIMA	EUR	10 001 304,34	-1 617,54	0,0
-0.344 08/02/2019 SA D	EUR	22 968 647,80	-3 491,16	0,0
-0.345 21/01/2019 BANC	EUR	10 003 490,80	-1 323,83	0,0
-0.346 13/06/2019	EUR	13 519 821,56	-959,30	0,0
-0.346 14/06/2019 ATOS	EUR	16 521 776,62	-1 166,24	0,0
-0.35 21/03/2019	EUR	100 000 000,00	-4 843,04	0,0
-0.350 12/04/2019	EUR	100 000 000,00	-6 355,44	0,0
-0.351 12/08/2019 IMPE	EUR	7 007 794,22	257,11	0,0
-0.352 10/04/2019 IMP	EUR	20 034 436,97	-875,76	0,0
-0.353 05/06/2019 COMM	EUR	20 030 379,41	-107,99	0,0
-0.355 10/07/2019 DAIM	EUR	10 015 696,82	423,84	0,0
-0.355 12/07/2019 ATOS	EUR	3 004 100,60	131,88	0,0
-0.356 24/07/2019 INGE	EUR	4 607 006,49	301,46	0,0
Appel de marge EUR	EUR	72 466,42	72 466,42	0,0
Autres opérations			-	
Autres instruments financiers			-	
Créances			1 124 814,29	0,0
Dettes			-190 849,85	-0,0
Comptes financiers			11 804 765,13	0,9
ACTIF NET			1 315 744 297,27	100,0



Société d'expertise comptable Ordre régional Paris Société de commissariat aux comptes Compagnie régionale Paris

# **OFI RS LIQUIDITES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018







Société d'expertise comptable Ordre régional Paris Société de commissariat aux comptes Compagnie régionale Paris

#### OFI RS LIQUIDITES

Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 20-22, rue Vernier **75017 PARIS** 

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Aux actionnaires,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV OFI RS LIQUIDITES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

#### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





#### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

# VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la SICAV et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SICAV.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre:

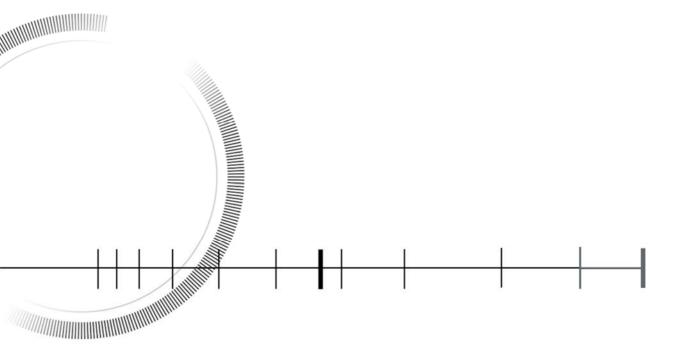
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 novembre 2018 Le Commissaire aux comptes **APLITEC**, représentée par

Bruno DECHANCÉ

# Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire



#### **EN MATIERE ORDINAIRE**

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 5 531 161,05 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### Au niveau de l'affectation du résultat

#### Distribution:

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élève à **5 531 161,05** €, décide, dans les termes des dispositions de l'article 27 des statuts, les affectations et répartitions suivantes :

. aux actionnaires, à titre de dividende : 5 529 593,49  $\in$  . en report à nouveau : 1 567,56  $\in$ 

Chaque action recevra ainsi un dividende de : 18,35 €

Ce dividende sera mis en paiement le 11/01/2019 pour toutes les actions existant à cette date.

Ce coupon sera ventilé comme suit :

	Net
Autres revenus (*)	18,35
Total	18,35

(\*) Concernant les personnes physiques, il est précisé que le coupon n'inclut aucun dividende, éligible à la réfaction de 40 %, prévu à l'article 158-3-2 du CGI.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la SICAV a opté pour la capitalisation au titre des cinq derniers exercices.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

#### Au niveau de l'affectation du résultat

#### Capitalisation:

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élève à 5 531 161,05 €, décide, dans les termes des dispositions de l'article 27 des statuts, les affectations et répartitions suivantes :

. réserve de capitalisation

5 531 161,05 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la SICAV a opté pour la capitalisation au titre des cinq derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

#### Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes

L'Assemblée Générale constatant que les moins-values nettes distribuables sur l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élèvent à 9 847 959,67 €, décide, dans les termes des dispositions de l'article 27 des statuts, l'affectation suivante :

Capitalisation : - 9 847 959,67 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles L 225-38 et L 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, conformément à la politique de droit de vote en vigueur du Groupe OFI n'a pas sollicité auprès des actionnaires le quitus pour lui-même.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration de la société OFIVALMO PARTENAIRES, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

#### **HUITIFME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe à **5 000 euros** maximum le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2018/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.